

Présentation

Pour la rentrée 2007, 8 651 enseignants des DOM (49,5 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 007 (34,4 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 825 (16,1 %) dans un lycée professionnel (LP) [1]. Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (77,3 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (84,4 %), les PEGC y représentent encore 8,8 % du corps enseignant contre 5,3 % en métropole.

81,2 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (61,0 %). Les agrégés y représentent 16,9 % du corps enseignant [2].

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants. La proportion de femmes, 49,9 % en moyenne (contre 57,2 % en métropole), est toutefois plus importante dans les collèges (53,7 %), que dans les LEGT (46,3 %) et les LP (46,0 %) [1] ;
- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (7,8 %) est plus élevé qu'en métropole (3,1 %) [2] ;
- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM qu'en métropole puisque ce taux n'est que de 4,6 % contre 10,8 % en France [1].

Le ratio global d'heures par élève ("H/E") est de 1,44. Il est de 2,13 en SEGPA et de 2,04 en LP où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,42 en lycée pré-bac, de 1,72 en lycée post-bac et de 1,22 en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,9 en collège, de 13,8 en SEGPA, de 16,8 en lycée professionnel (LP), de 22,7 en lycée pré-bac et de 20,0 en lycée post-bac [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. La formule de calcul est $\frac{\sum(x_i \cdot h_i)}{\sum h_i}$, x_i étant le nombre d'élèves de la structure, et h_i le nombre d'heures d'enseignement correspondant.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement dans les DOM en 2007-2008

	Collèges + SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	25	25	20,0	0,0
Agrégés	184	22	1 016	1 222	37,7	3,8
Certifiés, professeurs EPS	6 686	171	3 662	10 519	53,0	5,6
Adjoints et chargés d'enseignement	114	25	30	169	33,1	3,6
PEGC	762	1	1	764	48,8	9,3
PLP	186	2 295	925	3 406	46,0	2,9
Total titulaires et stagiaires	7 932	2 514	5 659	16 105	49,9	4,6
Maîtres auxiliaires	56	11	10	77	45,5	
Professeurs contractuels	639	291	327	1 257	49,2	
Autres non-titulaires	24	9	11	44	68,2	
Total général DOM	8 651	2 825	6 007	17 483	49,9	
% femmes	53,7	46,0	46,3	49,9		
% temps partiel des titulaires	5,5	4,1	3,0	4,6		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 1 016 professeurs agrégés exercent en LEGT, dont 37,7 % sont des femmes et 3,8 % travaillent à temps partiel. En collèges, 53,7 % des enseignants sont des femmes et 5,5 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2007-2008

	Collèges + SEGPA	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,4	0,1
Agrégés	2,1	0,8	16,9	7,0
Certifiés, professeurs EPS	77,3	6,1	61,0	60,2
Adjoints et chargés d'enseignement	1,3	0,9	0,5	1,0
PEGC	8,8	0,0	0,0	4,4
PLP	2,3	81,9	15,3	19,2
Total titulaires et stagiaires	91,7	89,0	94,2	92,2
Non-titulaires	8,3	11,0	5,8	7,8
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Effectifs d'heures/élève ("H/E") et élèves/enseignant ("E/S") dans le second degré public par type de formation dans les DOM en 2007-2008

Académies	Collèges		SEGPA		LP		Lycées pré-bac		Post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,22	23,0	2,21	14,2	1,85	19,0	1,38	23,2	1,73	18,7	1,40	21,7
Guyane	1,25	22,4	2,09	15,0	2,14	16,4	1,53	20,5	1,97	15,2	1,49	20,1
Martinique	1,25	22,8	2,32	13,1	2,18	15,2	1,46	22,4	1,72	20,5	1,52	20,9
La Réunion	1,21	23,4	2,00	12,3	2,04	15,1	1,40	23,1	1,69	21,0	1,42	21,3
Ensemble DOM	1,22	22,9	2,13	13,8	2,04	16,8	1,42	22,7	1,72	20,0	1,44	20,9